Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026114-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.114 Acquisitions foncières (parcelles cadastrées AE n°117 et 120, La Basse Chevrolais)

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** la présentation faite en Commission Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Basse Chevrolais », annexée au PLUi, qui précise la vocation du secteur Basse Chevrolais ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser une acquisition.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026114-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide de l'acquisition de parcelles de jardin, cadastrées AE n°117 et AE n°120 (La Basse Chevrolais), au prix de 9 500 € net vendeur, frais d'acte en sus ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer l'acte authentique et tout complément s'y rapportant ;**
- **Dit que l'acte sera établi en la forme notariée ;**
- **Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 26
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 31
Votes Pour..... 31
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26
Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26
Par le service affaires générales